

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Actualisation des tarifs de la salle de musculation et cardio-training à compter de la saison 2016/2017

Rapporteur : Philippe Tastes

La Ville possède une salle de musculation et cardio-training installée depuis 2013 à la halle des Blagis, place des Ailantes.

Cette salle compte entre 600 et 700 adhérents par saison (de septembre à juillet).

Deux types de tarifs sont pratiqués : pour les Scéens et les non Scéens. La part des Scéens est passée de 48 % en 2014/2015 à 57% en 2015/2016. Au regard des tarifs pratiqués aux alentours, il est proposé de reconduire les tarifs qui suivent :

catégorie	tarif
<ul style="list-style-type: none"> - <u>pour les Scéens</u> <ul style="list-style-type: none"> o 11 mois o 10 mois <p>Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est établie à 31,50 € par mois. Tout mois commencé est dû.</p>	<p>346,50 € 315,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - réduction de 50 %, sur justificatif, aux Scéens étudiants, lycéens, chômeurs ou bénéficiaires du RMI. <ul style="list-style-type: none"> o 11 mois o 10 mois 	<p>173,25 € 157,50 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - réduction de 25 % aux adhérents de clubs sportifs de la Ville. <p>Les réductions sont applicables sur présentation d'un justificatif à l'inscription, si le justificatif est fourni après l'inscription, la prise en compte se fera à compter du mois M+1. Aucune rétroactivité ne sera appliquée.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> o 11 mois o 10 mois 	<p>259,82 € 236,20 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - <u>pour les non Scéens</u> : <ul style="list-style-type: none"> o 11 mois o 10 mois <p>Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est établie à 34,90 € par mois. Tout mois commencé est dû.</p>	<p>383,90 € 349,00 €</p>

Toute inscription s'effectue pour la saison sportive. Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée minimale de 10 mois ou maximale de 11 mois (juillet inclus).

Ces tarifs donnent droit à une séance de gymnastique le mercredi et le jeudi pour la durée de l'abonnement.

Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent le pratiquant jusqu'au 30 juin. Aucune inscription ne sera effectuée pour un seul mois, aussi les personnes désirant s'inscrire début juin s'engagent obligatoirement jusqu'à fin juillet.

Seules les personnes inscrites au cours de l'année peuvent fréquenter la salle durant le mois de juillet.

Toute inscription entraîne le règlement intégral des droits d'entrée. Ceux-ci sont à régler dans leur totalité le jour de l'inscription ou par prélèvement bancaire mensuel.

Ces activités se déroulant par saison, ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2016.

Les demandes de remboursement de cette activité sportive sont accordées en cas de déménagement hors des villes composant l'ancien périmètre de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (Sceaux, Antony, Bourg-la-Reine, Le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry, Wissous, Verrières le Buisson) et des communes limitrophes (Bagneux et Fontenay-aux-Roses) sur présentation obligatoire d'un justificatif. La prise en compte de la cessation de l'activité se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif et aucune rétroactivité ne sera accordée.

Les remboursements sont également possibles en cas de maladie justifiant l'incapacité de la pratique sportive durant plus d'un mois et sur présentation obligatoire d'un certificat médical. Le justificatif doit être fourni au moment de l'arrêt médical, aucune rétroactivité ne sera accordée.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir fixer les tarifs d'adhésion à la salle de musculation selon ces modalités.